



## Réaménagement de l'église de Saint-Anaclet

**Le projet est  
bien reçu et  
prend forme**

Le 24 novembre 2018, le Comité de sauvegarde de l'église de Saint-Anaclet a présenté à une belle assemblée publique un projet de réaménagement de notre église afin d'en faire un lieu multifonctionnel, avec préservation d'un lieu de culte et de ses attributs architecturaux d'origine.

La proposition de la firme d'architectes *Atelier 5* a été présentée avec plans et croquis du projet estimés à **3,3 millions \$**. M. Robert Savoie, maire de Saint-Valérien, a décrit un projet similaire de transformation de l'église de sa localité en centre multifonctionnel municipal.

Le 17 janvier dernier, l'Assemblée de Fabrique a présenté de nouveau le projet préparé par le comité de sauvegarde à l'assemblée de paroissiens, en présence de membres du Conseil municipal de Saint-Anaclet et de M. Michel Lavoie, économiste diocésain et représentant du diocèse de Rimouski. Le maire de Saint-Anaclet, M. Francis St-Pierre, et le représentant du diocèse ont ouvertement exprimé leur accord au projet et souligné la qualité du travail accompli par le comité de sauvegarde, dans un climat transparent et respectueux.

Les suites du projet ont été clairement évoquées. D'abord, l'Assemblée de Fabrique doit continuer son travail pour **un transfert de propriété à la municipalité**. Le processus de **désacralisation de l'église**, permettant le **maintien du culte** doit aussi se poursuivre en collaboration avec l'archevêché. Pour la suite des événements, la municipalité prévoit maintenir l'implication du comité dans le projet.

Les réactions sont positives. Visiblement, le milieu comprend et partage l'objectif d'**assurer la pérennité de notre église**, un bâtiment à haute valeur patrimoniale et un symbole fort d'identité.

Claude Roy,  
marguillier et animateur du Comité de sauvegarde